

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 4 avril 2022

**N° CP-2022-4-2-6**

**N° applicatif 3316**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Service tourisme et montagne

#### **Service consulté**

### **POLITIQUE DU TOURISME : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2022 EN FAVEUR D'ALSACE DESTINATION TOURISME ET APPROBATION DES CONVENTIONS**

Résumé : Promouvoir la Destination Alsace en valorisant ses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales et en misant sur l'excellence touristique alsacienne, telle est l'ambition portée par la Collectivité européenne d'Alsace en matière de tourisme. Cette ambition se traduit par plusieurs leviers : construire aujourd'hui le tourisme de demain pour s'assurer du renouvellement des visiteurs en recherche d'expériences plus confidentielles, capitaliser sur les "pépites" de l'Alsace, sur l'authenticité et la qualité de l'offre pour soutenir l'économie touristique et l'emploi et conforter l'Alsace en tant que Destination d'excellence et accessible à tous.

En application du code du Tourisme (révisé pour l'Alsace en 2020 à travers la loi Alsace), la mise en œuvre de cette stratégie se traduit par un partenariat fort avec Alsace Destination Tourisme (ADT), Comité Départemental du Tourisme pour la Collectivité européenne d'Alsace. ADT met en œuvre les orientations politiques définies par notre collectivité.

Pour l'année 2022, la Collectivité européenne d'Alsace entend renforcer son appui aux territoires sur le volet tourisme tout en adaptant la stratégie de développement touristique actuelle avec les acteurs locaux.

Le présent rapport propose à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 188 993 € à Alsace

- Destination Tourisme, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2022 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme, afin de permettre à ADT de mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans la Stratégie alsacienne d'innovation et de développement touristique, notamment par un appui territorialisé renforcé ;
  - d'attribuer une subvention de fonctionnement de 71 640 € à Alsace Destination Tourisme dans le cadre de l'organisation de la présence de l'Alsace sur le Salon de l'Agriculture 2022 ;
  - d'approuver les termes de la convention de partenariat 2022 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme, afin de permettre à ADT de mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans l'opération de promotion du Salon de l'Agriculture de Paris.

## **I. Alsace Destination Tourisme (ADT)**

Alsace Destination Tourisme donne une impulsion aux actions de développement touristique, tant en matière de stratégie que d'accompagnement des projets, par la mise en place d'une organisation unique et performante associant tous les acteurs du secteur du tourisme. Issue de la décision adoptée le 25 septembre 2015 par les deux Conseils Départementaux, Alsace Destination Tourisme réunit au sein d'une entité associative les deux agences départementales préexistantes de développement touristique et tient lieu de Comité Départemental du Tourisme (CDT) pour la Collectivité européenne d'Alsace.

En conformité avec cette responsabilité, ADT contribuera en 2022 à la poursuite de la mise en œuvre et à l'adaptation de la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique de la Destination Alsace.

### 1- Projet de budget 2022 d'ADT

Le projet de budget 2022 s'appuie sur les expériences et savoir-faire acquis par l'équipe d'ADT depuis sa création effective en 2016 tout en veillant à s'adapter au contexte sanitaire actuel, à rechercher la proximité avec les territoires et l'efficacité dans l'action. Il tient compte des orientations données par les Conseils départementaux alsaciens au titre de la Stratégie d'Innovation et de Développement du Tourisme pour l'Alsace 2017/2021 et de l'intégration de l'équipe en charge du réseau des Offices de Tourisme d'Alsace (PQA). Il cherche également à concrétiser la dimension transfrontalière du tourisme à l'échelle de la région métropolitaine du Rhin supérieur et la poursuite du partenariat en faveur de la destination Massif des Vosges.

Les dépenses prévisionnelles pour 2022 sont estimées à 6 187 193 € (48,3 ETP) (contre 5 670 463 € en 2021 ; 48,4 ETP) et se déclinent de la manière suivante :

- Masse salariale : 3 320 793 € ;
- Fonctions support : 476 000 € ;
- Marketing, promotion et éditions : 581 000 €, dont 240 000€ pour Meet in Alsace (tourisme d'affaires) ;
- Communication et relations presse : 817 500 €, dont 600 000 € pour la campagne Alsace été et Noël ;
- Projets numériques et réseaux sociaux : 364 500 €, notamment les sites Internet et le web marketing Massif des Vosges ;

- Démarches qualité, marques et labels : 65 000 € ;
- Thématiques prioritaires, diagnostic, conseil et accompagnement de projets : 235 500€ ;
- Coopérations et réseaux de territoires : 106 500 € ;
- Mission Attractivité : 220 400 €.

Il est précisé que le budget prévisionnel 2022 d'ADT présenté au Conseil d'Administration de l'association le 22 novembre 2021 a bien été examiné et adopté dans ses grandes lignes et argumentaires, sous réserve de l'approbation des recettes par les financeurs au premier rang desquels la Collectivité européenne d'Alsace. A l'issue du vote des contributions financières par les financeurs, les différentes lignes du budget ADT 2022 seront adaptées et présentées dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022.

## 2- Participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2022

Alsace Destination Tourisme exerce son activité en prenant en compte les orientations définies dans la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) pour la Destination Alsace, dont il conviendra de prévoir des adaptations liées au nouveau contexte pour continuer de garantir une action au plus près du terrain, tout en étant une source d'innovation pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation touristique.

Ce travail d'adaptation sera mené par la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat étroit avec ADT, les offices de tourisme et l'ensemble des acteurs touristiques.

Dans ce cadre, il est proposé un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au fonctionnement d'ADT similaire à 2021, soit 4 188 993 € (près de 68 % de son budget).

Les autres recettes proviennent notamment de la Région Grand Est et du Massif des Vosges (Départements (Collectivité européenne d'Alsace, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Vosges, Meurthe et Moselle et Moselle), Régions (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté), Etat, Europe).

Pour mémoire, il est rappelé que la Collectivité européenne d'Alsace met à disposition d'ADT des locaux au sein de l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace de Strasbourg depuis le mois de décembre 2018 et un bâtiment sis rue Schlumberger à Colmar. Les charges de fonctionnement de ces locaux restent à la charge d'ADT.

## **II. Salon International de l'Agriculture**

Le Salon International de l'Agriculture (SIA) rassemble chaque année tous les acteurs du monde agricole. Il est l'événement agricole de référence, non seulement en France mais aussi à l'étranger.

L'édition 2022 s'est tenue du 26 février au 6 mars, à Paris au Parc des Expositions, Porte de Versailles.

Alsace Destination Tourisme a organisé la présence de l'Alsace sur ce salon, confirmant son attachement et celui de la Collectivité européenne d'Alsace à la mise en valeur des filières agro-alimentaire et touristique.

Le budget total de l'opération se monte à 71 640 € n'intégrant pas les frais liés à la préparation et aux interventions de l'équipe technique d'ADT, prélevés sur le budget de fonctionnement de l'agence.

ADT a assuré le portage opérationnel des actions afin d'organiser la présence de l'Alsace sur le Salon International de l'Agriculture 2022, qui consistait plus spécifiquement à réserver, concevoir et organiser l'espace Alsace, sur le Hall 3 « Produits des Régions de France ».

L'habillage de l'espace Alsace a permis de rendre l'Alsace identifiable, grâce à une unité graphique et visuelle moderne, contribuant à renforcer l'esprit d'appartenance des exposants.

Cet espace Alsace regroupait un certain nombre de stands, tenus par des exposants alsaciens. ADT a pris en charge une partie des frais de location de ces stands.

ADT a aussi mis en œuvre des actions d'animation et de communication avant et pendant le salon. Un groupe folklorique alsacien est intervenu par exemple sur deux week-ends. ADT a également acquis un « kit de communication » du salon, comprenant divers outils de communication.

Il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace contribue financièrement à cette opération pour un montant de 71 640 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De définir avec Alsace Destination Tourisme un programme d'actions afin de s'adapter aux nouveaux enjeux touristiques,
- 
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 188 993 € à Alsace Destination Tourisme, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2022 ;
- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2022, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme et de m'autoriser à la signer ;
- De prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : opération P059O002 - chapitre : 65 - nature : 65748 - fonction : 633
- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 71 640 € à Alsace Destination Tourisme dans le cadre de l'organisation de la présence de l'Alsace sur le Salon de l'Agriculture 2022 ;
- D'approuver la convention financière 2022, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme et de m'autoriser à la signer ;
- De prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : opération P059O016 - chapitre : 65 - nature : 65748 - fonction : 633.

Les modalités de versement des subventions sont précisées dans les conventions jointes en annexes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that ends in a small hook.

Frédéric BIERRY